Parlement européen
2019-2024

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2023/2143(DEC)

5.2.2024

AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)
(2023/2143(DEC))

Rapporteure pour avis: Romana Tomc

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

– vu le rapport annuel de la Cour des comptes européenne sur l'exécution du budget de l'UE relatif à l'exercice 2022,

– vu le rapport annuel de la Cour des comptes européenne sur les agences de l'Union relatif à l'exercice 2022,

– vu le rapport annuel d'activité consolidé (RAAC) 2022 du Cedefop,

1. se dit satisfait que la Cour des comptes européenne (ci-après «la Cour») ait déclaré légales et régulières les opérations sous-jacentes aux comptes annuels du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) relatifs à l'exercice 2022 et que ceux-ci reflètent fidèlement sa situation financière au 31 décembre 2022;

2. se félicite que le budget du Cedefop pour l'exercice 2022 ait été porté à 26 millions d'euros (contre 25 millions d'euros en 2021[1]); se félicite que le Cedefop ait utilisé presque tous ses fonds disponibles, avec un taux d'exécution budgétaire global de 99,98 %;

3. salue les activités et la qualité élevée du travail effectué par le Cedefop, qui propose des travaux de recherche, des analyses et des conseils techniques ainsi qu'une expertise dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), des qualifications et des compétences, visant à promouvoir des formations de qualité qui soient adaptées aux besoins des individus et du marché du travail; souligne qu'il faut continuer de garantir des moyens humains et financiers suffisants pour que le Centre puisse continuer à remplir sa mission et à mettre en œuvre son programme de travail avec un taux d'achèvement élevé;

4. salue l'aide apportée par le Centre à l'analyse de l'incidence de la pandémie et de la transition numérique sur l'adaptation des pratiques commerciales aux nouvelles réalités du marché du travail de l'Union, par exemple grâce à l'enquête menée avec Eurofound sur les entreprises en Europe dans le contexte de la COVID-19; se félicite par ailleurs du rôle joué par le Centre dans l'élaboration et la diffusion de recherches sur l'inadéquation des compétences; souligne, à cet égard, les exercices sectoriels de prospective du Centre en matière de compétences, ce qui constitue une approche prospective pour comprendre quels sont les profils de compétences nécessaires à la double transition;

5. rappelle l'importance du rôle du Centre pour faire en sorte que les compétences numériques soient intégrées dans l'EFP dans toute l'Union ainsi que pour suivre la mise

[1] Ces chiffres budgétaires sont extraits du rapport annuel de la Cour des comptes sur les agences de l'UE relatif à l'exercice 2022 et se fondent sur le total des crédits de paiement disponibles au cours de l'exercice.

en œuvre et l'impact des recommandations du Conseil sur la stratégie pour les compétences en Europe, l'enseignement et la formation professionnels (EFP) en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience et le plan d'action en matière d'éducation numérique;

6. relève qu'en raison des taux d'inflation élevés et de l'ajustement des salaires qui en a découlé, les augmentations salariales ont été supérieures aux projections initiales ce qui, ajouté à une augmentation du facteur de pondération, a limité la flexibilité nécessaire à l'obtention de ressources supplémentaires pour l'activité principale;

7. félicite le Cedefop pour son engagement en faveur de l'Année européenne de la jeunesse et pour avoir codirigé avec succès, avec Eurofound, l'événement des cinq agences intitulé «'Youth first! Employment, skills and social policies that work for young Europeans in times of uncertainty» [La jeunesse d'abord! L'emploi, les compétences et les politiques sociales qui fonctionnent pour les jeunes Européens en période d'incertitude], organisé par le Parlement européen en septembre 2022; se félicite que cette manifestation ait été une occasion supplémentaire de débattre des politiques en faveur de la jeunesse ainsi que des possibilités et des défis auxquels les jeunes sont confrontés en matière d'emploi, de conditions de travail, de bien-être et de santé mentale;

8. regrette que la Cour ait relevé des irrégularités liées aux paiements effectués par le Cedefop à deux experts nationaux détachés (END) qu'il emploie; prend acte du fait que le Cedefop a identifié et documenté de telles irrégularités dans le registre des cas de non-conformité et qu'il a remédié à la situation sur la base d'avis juridiques externes; se félicite que le Cedefop se soit donné pour objectif de modifier ses règles afin que tout END qui doit changer de lieu de résidence et déménager à Thessalonique puisse bénéficier d'indemnités, ce qui garantirait également l'égalité de traitement des END indépendamment de leur nationalité;

9. regrette que la Cour ait eu à formuler des observations sur la gestion budgétaire, en particulier le fait que la méthode de calcul des contributions n'a pas été correctement appliquée et invite le Cedefop à améliorer ses procédures internes à cet égard;

10. félicite le Cedefop pour la mise en place d'un plan d'entreprise visant à améliorer l'efficacité énergétique et la neutralité climatique de ses activités;

11. salue le fait que le Cedefop ait accompli toutes les actions destinées à répondre aux observations de la Cour relatives à l'exécution du budget pour l'exercice 2021;

12. recommande, au vu des données disponibles, que la décharge soit accordée au directeur exécutif du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle sur l'exécution du budget du Cedefop pour l'exercice 2022.

ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LA RAPPORTEURE POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS

La rapporteure pour avis déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu de contribution d'aucune entité ou personne qui doit être mentionnée à cette annexe conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	11.1.2024
Résultat du vote final	+: 36 –: 1 0: 2
Membres présents au moment du vote final	João Albuquerque, Atidzhe Alieva-Veli, Dominique Bilde, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Jordi Cañas, David Casa, Leila Chaibi, Ilan De Basso, Jarosław Duda, Estrella Durá Ferrandis, Lucia Ďuriš Nicholsonová, Cindy Franssen, Chiara Gemma, Helmut Geuking, Elisabetta Gualmini, Agnes Jongerius, Radan Kanev, Ádám Kósa, Katrin Langensiepen, Elena Lizzi, Sara Matthieu, Jozef Mihál, Max Orville, Dennis Radtke, Antonio Maria Rinaldi, Mounir Satouri, Monica Semedo, Eugen Tomac, Romana Tomc, Nikolaj Villumsen, Maria Walsh
Suppléants présents au moment du vote final	Catherine Amalric, Romeo Franz, Lina Gálvez Muñoz, José Gusmão
Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final	Maria Noichl, Carina Ohlsson, Vera Tax

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND

36	+
ECR	Chiara Gemma
NI	Ádám Kósa
PPE	David Casa, Jarosław Duda, Cindy Franssen, Helmut Geuking, Radan Kanev, Dennis Radtke, Eugen Tomac, Romana Tomc, Maria Walsh
Renew	Atidzhe Alieva-Veli, Catherine Amalric, Jordi Cañas, Lucia Ďuriš Nicholsonová, Jozef Mihál, Max Orville, Monica Semedo
S&D	João Albuquerque, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Ilan De Basso, Estrella Durá Ferrandis, Lina Gálvez Muñoz, Elisabetta Gualmini, Agnes Jongerius, Maria Noichl, Carina Ohlsson, Vera Tax
The Left	Leila Chaibi, José Gusmão, Nikolaj Villumsen
Verts/ALE	Romeo Franz, Katrin Langensiepen, Sara Matthieu, Mounir Satouri

1	–
ID	Dominique Bilde

2	0
ID	Elena Lizzi, Antonio Maria Rinaldi

Légende:
+ : pour
– : contre
0 : abstention